DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 JUIN 2023 À 16 H 00

Rapport N° 58

MODALITÉS DE FINANCEMENT 2023 DES ENTREPRISES À BUT D'EMPLOI DANS LE CADRE DE L'EXPÉRIMENTATION "TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEUR LONGUE DURÉE"

Aujourd'hui L'an deux mille vingt trois, le vingt trois juin, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 16 juin 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :
Olivier BIANCHI, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIE, Pierre SABATIER, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :
Christine DULAC ROUGERIE pouvoir à Isabelle LAVEST, Nicaise JOSEPH pouvoir à Marion CANALES, Jérôme GODARD pouvoir à Didier MULLER, Marion BARRAUD pouvoir à Thomas WEIBEL, Géraldine BASTIEN pouvoir à Catherine PINET-TALLON, Julien BONY pouvoir à Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT pouvoir à Lucas PEYRE, Estelle BRUANT pouvoir à Odile VIGNAL, Cécile LAPORTE pouvoir à Christiane JALICON, Marianne MAXIMI pouvoir à Diego LANDIVAR, Vincent SOULIGNAC pouvoir à Nicolas BONNET, Yannick VIGIGNOL pouvoir à Anne-Laure STANISLAS

Arrivées de Mme BISMIR et de M. PEYRE (fin du pouvoir à Mme EL HAFIDHI) pendant le diaporama de la question 3. Arrivée de Mme AUDET pendant le débat de la question 3 (fin du pouvoir à M. MAQUAIRE-BEAUSOLEIL).
M. le Maire sort pour l'examen, les débats et le vote du compte administratif (question 5). Mme CANALES préside la séance pour la présentation commune aux questions 5 à 7 et le vote de la question 5. Départs de Mme MAXIMI (pouvoir à M. LANDIVAR) et de Mme LAPORTE (pouvoir à Mme JALICON) pendant le débat commun aux questions 5 à 7. M. le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question 5.
Départ de Mme BRIAT (pouvoir à M. PEYRE) après le vote de la question 7. Arrivée de Mme PINET-TALLON (fin du pouvoir à Mme BASTIEN) avant le vote de la question 8. Départ de Mme BARRAUD (pouvoir à M. WEIBEL), avant le vote de la question 13. Départ de Mme BASTIEN (pouvoir à Mme PINET-TALLON) avant le vote de la question 17.

Rapport N° 58

MODALITÉS DE FINANCEMENT 2023 DES ENTREPRISES À BUT D'EMPLOI DANS LE CADRE DE L'EXPÉRIMENTATION "TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEUR LONGUE DURÉE"

Le territoire Gerzat/ Les Vergnes est habilité depuis le 16 mai 2022 à l'expérimentation nationale « *Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée* » pour la période 2022/2026. Sur un principe de territorialité, elle permet à des demandeurs d'emploi de longue durée de travailler en Entreprise à But d'Emploi (EBE) dans le cadre d'un CDI de droit commun, dans des activités utiles et non concurrentielles. Une dynamique collective est, par ailleurs, animée auprès de ces personnes appelées « volontaires » pour permettre une remobilisation individuelle, créer du lien social et engager si possible un accompagnement socio-professionnel avec les organismes compétents (Pôle Emploi, PLIE, CAP Emploi, associations etc.).

Montée de charge de l'expérimentation :

Depuis l'habilitation, le conventionnement du territoire et des Entreprises à But d'Emploi (EBE) courant 2022, l'expérimentation monte en charge progressivement. Entre octobre et novembre 2022, 3 EBE ont été créées (InserCoop, Job'EBE et Jardins Solidaires) et 27 CDI ont été signés par des chômeurs de longue durée dont 12 qui résident aux Vergnes et 15 à Gerzat, 11 femmes et 16 hommes.
Une liste de mobilisation de 55 volontaires est constituée pour les activités existantes ou celles pouvant être développées sur le territoire. Ils sont accompagnés par deux chargés d'accueil et d'accompagnement (1 poste à la mairie de Gerzat, un demi-poste à la mairie de Clermont-Ferrand).
Une cinquantaine de partenaires participent activement à la mise en œuvre de l'expérimentation dans le cadre de plusieurs instances de gouvernance et de pilotage : le Comité Local pour l'Emploi (CLE) ; Commission Parcours ; Commission Activités ; Comité de Liaison EBE/CLE.
Un suivi mensuel régulier est mis en place avec le Fonds d'Expérimentation, organisme chargé du suivi et de l'évaluation des 53 territoires expérimentaux nationaux.

Plan de financement global de l'expérimentation :

Le financement de l'expérimentation et des CDI créés repose essentiellement sur l'État (102 % de chaque CDI) puis sur les Départements (15 % du financement de l'État). De façon facultative et volontariste, les collectivités territoriales, à l'initiative de la démarche, sont très engagées techniquement et financièrement :

- Clermont Auvergne Métropole : coordination et ingénierie, poste de chef de projet, financements des EBE en fonctionnement et investissement ;
- Ville de Clermont-Ferrand : poste à mi-temps de chargé d'accueil et d'accompagnement, financement des EBE en fonctionnement, aide aux loyers pour une EBE installée sur les Vergnes (InserCoop);
- Ville de Gerzat : poste de chargé d'accueil et d'accompagnement, financement des EBE en fonctionnement, aide aux loyers.

Le plan de financement global pour les années 2022/2023/2024 a été voté à l'unanimité en Conseil Métropolitain le 1er avril 2022 puis dans les conseils municipaux des villes de Clermont et de Gerzat. L'engagement des collectivités les trois premières années vient significativement soutenir le développement de l'emploi et des activités sur le territoire. Les EBE sont, d'ores et déjà, encouragées à rechercher un modèle économique viable. Les financements apportés se déclinent en une « Part Aide

aux Postes » pour chaque CDI créé et une « Part Activité » pour des prestations réalisées pour le compte des collectivités.
Pour l'année 2022, les subventions des collectivités ont été versées aux EBE dans une logique « d'amorçage » soit, pour la Ville de Clermont-Ferrand, 65 000 € en fonctionnement (21 666,66 € par EBE).
Pour l'année 2023 et concernant la Ville de Clermont-Ferrand, le budget prévisionnel dédié aux EBE pour 75 CDI s'élève à 108 427 € de subvention de fonctionnement. Les prévisionnels affinés font état d'un volume plus réaliste total de 35 CDI ce qui engagerait la collectivité à hauteur d'environ 54 432,74 € de subvention de fonctionnement aux 3 EBE (aides aux postes et part activité).
Cette sous-consommation prévisible assure des marges de manœuvre pour des créations de CDI complémentaires et permettrait aussi d'apporter un soutien à une éventuelle nouvelle EBE qui se créerait.

Mise en œuvre du plan de financement 2023

Dans ce contexte, il est proposé de concrétiser l'engagement financier 2023 en deux délibérations :

- *la présente délibération du 23 juin 2023* : vote des "Aides aux Postes" annuelles sur la base du nombre d'ETP conventionné moyen au 30 avril 2023, des "Parts Activité" aux EBE ayant débuté des activités (dans la limite de 30 % de l'enveloppe).
- *une seconde délibération qui sera proposée en décembre 2023 pour le solde* : vote des " aides aux postes " supplémentaires pour la période mai/décembre 2023, des " Parts Activité " aux EBE ayant réalisées des activités (en intégralité ou solde de 70 %).

Ces modalités se déclinent par Entreprise à But d'Emploi et font l'objet des projets de conventions annexées par voie dématérialisée au projet de délibération soit les **montants prévisionnels** suivants :

	Prévisionnels annuels	Délibération Juin 2023 (ETP moyens conventionnés au 30/04/23) **SMIC au 01/01/23*
Job'EBE	12,5 ETP soit : 19 613,99 € aide aux postes = 9 806,99 € part activité = 9 806,99 €	7,31 ETP - part Aide aux postes = 5 735,12 € - part Activité = 2 942,09€ (30 % du plafond)
InserCoop	10,19 ETP soit : 15 989,32 € aide aux postes = 7 994,66 € part activité = 7 994,66 €	6,01 ETP - part Aide aux postes = 4 715,20 € - part Activité = 0 €
Jardins Solidaires	12 ETP soit : 18 829,43 € aide aux postes = 9 414,71 € part activité = 9 414,71 €	9,63 ETP - part Aide aux postes = 7 555,30 € - part Activité = 0 €

Les activités des EBE InserCoop et Jardins Solidaires pour le compte de la Ville de Clermont-Ferrand n'étant pas suffisamment consolidées, il n'est pas proposé d'avance de Part Activité pour la présente délibération. Les activités réalisées entrant dans le calcul de la Part Activité doivent être soumises à validation des collectivités avant engagement et dans la limite du montant généré par les CDI créés.

Un comité de pilotage avec les élu.e.s référent.e .s du dossier a eu lieu le 9 mai dernier (René

DARTEYRE, Aline FAYE, Sondès EL HAFIDHI, Nadia KHAMALLAH DE SOUSA), permettant de proposer au vote les propositions de cette délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire ou son/sa représentant.e à signer les conventions avec les Entreprises à But d'Emploi (en annexes dématérialisées)

- d'autoriser le versement des subventions pour chaque Entreprise à But d'Emploi

TOTAL VOTANTS :	55	=	43 Conseillers Présents	+	12 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	**Pour : 55**	+	**Contre : 0**		
Abstention :	0						

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand

La Secrétaire de séance,
Wendy LAFAYE

Le Maire,
Olivier BIANCHI